

EN 2022 À SIGY-LE-CHÂTEL, TOUS RECENSÉS !

Le recensement d'une commune de moins de 10 000 habitants a lieu tous les cinq ans. Pour notre village, c'est en 2021 que le recensement devait avoir lieu, mais avec la pandémie, il a été reporté à cette année.

Les objectifs d'un recensement sont de permettre la détermination de la population légale de chaque commune et de décrire les caractéristiques de la population et des logements. Les résultats obtenus après le recensement permettent à l'Etat de calculer le montant des dotations attribuées à la Commune. La connaissance de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de celle-ci.

Le recensement sur la commune a eu lieu entre le 20 janvier et le 19 février. En tant qu'agent recenseur j'ai apprécié votre accueil, et c'est avec plaisir que j'ai rencontré bon nombre d'entre vous. La majorité des habitants ont répondu par internet, facilitant le travail de l'INSEE.

Heureusement il était possible de remplir les feuilles individuelles et de logement par écrit, et de se faire aider par l'agent recenseur. Je remercie chaque foyer d'avoir rempli ces documents dans les temps.

A l'issue du recensement, il s'avère que malgré de nombreux départs du village depuis 2016 la population de Sigy-le-Châtel a augmenté : de 100 en 2016, nous sommes passés à 105 en 2022.

Merci à la conseillère municipale responsable du recensement pour sa disponibilité et son aide. Merci à vous tous. Que les cinq ans à venir voient notre village prospérer et garder son dynamisme et son heureux vivre ensemble !

Monique de Bellefond

Sigy compte 333 habitants en 1906, 150 en 1954.

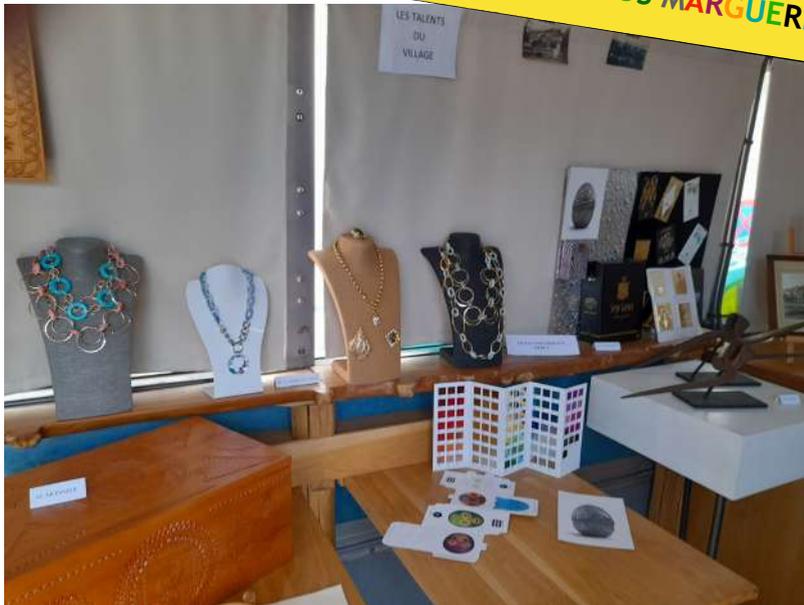
1906 Census Form:

TOTAL GÉNÉRAL de la population de la commune.....	333
présents le jour du recensement.....	333
absents le jour du recensement.....	0
nés au cours des années	
1905 ou 1906.....	4
1885 à 1904 (1 à 19 ans).....	101
1865 à 1885 (20 à 39 ans).....	67
1845 à 1865 (40 à 59 ans).....	95
1845 et antérieurement (60 ans et plus).....	72

1954 Census Form:

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE POUR LA COMMUNE	
Population (à classer les sexes séparés dans les tableaux A et B ci-après)	
RÉSUMÉ	
	nombre
Population municipale	450
Population agglomérée au chef-lieu	0
Population dispersée (non agglomérée au chef-lieu)	450
TOTAL de la population municipale	450
Population comprise à part	0
POPULATION LÉGALE TOTALE	450
Nombre de bulletins individuels effectivement recueillis	450
Répartition de la population légale totale	
Étrangers	0
Francs	450
Nombre de logements d'habitation	88
Nombre de maisons	91
Nombre d'établissements de population comprise à part	0
SIGY-LE-CHÂTEL, le 1 ^{er} JUIN 1954	
Certifié exact : le Maire, <i>[Signature]</i>	
A DÉPLIER, MAIS NE PAS COUPER	

LA VENUE DU BUS MARGUERITE



Le 7 mai dernier, le bus Marguerite, café citoyen nomade, a fait une halte remarquée à Sigy-le-Châtel. C'est après plusieurs rencontres portant sur **la mobilité en milieu rural**, au sein de la Communauté de Communes du clunisois, que l'équipe municipale a réfléchi à ce qui pourrait se créer à Sigy. L'idée serait de faire soit du covoiturage, soit les courses pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Mais comment instituer le bon outil ?

C'est pour creuser cette question que nous avons demandé l'aide du FRGS et d'une équipe de jeunes professionnels, missionnés pour travailler sur le sujet de la mobilité. Ce fut l'occasion d'une belle réussite et d'une bonne participation des villageois !

L'après-midi s'est décliné en trois temps :

- Une exposition des « Talents du village » avec des photos magnifiques prises par les habitants, de la sculpture sur bois et sur métal, une présentation de bijoux, de la dorure sur étiquettes et enfin, du tournage sur bois. Merci à tous les exposants de nous avoir confié et fait découvrir leurs trésors.
- Ensuite, une trentaine d'habitants se sont réunis pour échanger sur les enjeux de la mobilité. Comment organiser une mutualisation des déplacements ? Chacun a bien conscience de l'urgence d'une réflexion collective, le carburant coûte de plus en plus cher ;

en prenant chacun sa voiture, on augmente la pollution environnementale ; et enfin, c'est aussi le moyen de développer la solidarité entre nous. Économiser les déplacements en voiture bien sûr, mais les déplacements à vélo sont difficiles à envisager (d'ailleurs, beaucoup de personnes sont vieillissantes dans notre village). Emprunter la D980 présente un réel danger avec toute la circulation ! Il n'est peut-être pas complètement vain d'espérer l'aménagement de voies cyclables par la route des bois pour se rendre à Salornay...

Cette table ronde fut l'occasion d'échanges nombreux et instructifs. Pour mettre en place un tel système, tout le monde est tombé d'accord pour définir un outil de communication : le téléphone. La création d'un groupe WhatsApp permet d'échanger des informations et la publication des différentes offres et demandes. Quant à ceux qui n'ont pas Internet, les appels au téléphone aux différents référents peuvent aussi convenir.



■ Enfin, pour terminer cet après-midi studieux, la fanfare Olaitan a su nous enchanter avec ses cuivres et percussions.

Chacun a su contribuer à la réussite de cette rencontre. Les villageois se sont déplacés nombreux à cette manifestation à la fois festive et riche en enseignements. Merci à Marguerite de nous avoir permis de nous retrouver dans une convivialité qui nous a fait défaut tous ces derniers temps !

- Émilie Tirand, notre sympathique secrétaire de mairie, a réussi son concours de Rédacteur Territorial. Bien évidemment, le Conseil Municipal a validé la création de ce nouveau grade. Félicitations et encouragements à Émilie pour une belle évolution dans sa carrière.
- La municipalité a décidé d'acheter un défibrillateur auprès de la Société Technifeu. À ce jour, il n'est pas encore installé, mais cela ne devrait pas tarder. Par contre, l'électricien de l'entreprise Carrias-Dufloux est intervenu pour amener l'électricité sous le préau dans la cour, où le défibrillateur sera laissé à la disposition de chacun.
- Le monument aux Morts a été nettoyé courant mai. La peinture des inscriptions et des grilles d'entourage a été réalisée en juin.
- Aux Terres Massin, en collaboration avec la commune de Saint-Martin-la-Patrouille, nous avons décidé la réouverture et le bornage du Chemin de Brionne. Nous avons participé aux frais pour moitié. La commune voisine a le projet de créer un arboretum. En ce qui concerne l'entretien du chemin et l'aménagement du terrain, il est prévu la signature d'une convention entre nos deux communes. Cette réouverture permettra aux marcheurs de randonner depuis Sigy jusqu'à Saint-Martin ou Saint-Huruge sans faire de détours.
Un appel citoyen sera lancé pour le défrichage du chemin de la rivière jusqu'aux Terres Massin.
- Grâce au dispositif départemental « Chèque arbre 71 », nous avons envisagé la végétalisation de la montée du cimetière, avec des arbustes mellifères et la plantation de quelques arbres fruitiers de variétés anciennes. De plus, il faut remplacer les frênes, malades ou morts, des Terres Massin. Aussi, nous utiliserons ces subventions pour réimplanter de nouvelles essences. Tous ces travaux de végétalisation devraient avoir lieu à l'automne.
- Nous avons fait l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Philippe Dyon, pour une superficie de 382 m² de façon à pouvoir agrandir la Place du Pontot et faciliter les manœuvres du bus scolaire. L'aménagement de cet espace sera étudié l'année prochaine.
- Lors du conseil municipal du 18 mars 2022, nous avons décidé une participation financière de 2,33 € par repas pour chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles et

élémentaires, dès la rentrée 2022/2023. (Il faut savoir que cette prise en charge existait déjà pour les enfants qui allaient à l'école de Salornay.)

- Nous avons établi un nouveau règlement intérieur pour la salle Roger Bordes. Chaque habitant a dû le recevoir soit dans sa messagerie, soit dans sa boîte à lettres. Bien sûr, ce règlement reste à votre disposition en mairie.
- Nous sommes toujours en attente des travaux concernant le toit de l'église. Il semblerait que l'entreprise Philibert ait enfin reçu les tuiles. Aussi, nous comptons bien que la réalisation des travaux se fasse cet été... Bonne nouvelle, les travaux de réfection de la sacristie sont terminés. L'installation d'un nouvel autel, grâce au legs de M. Descombin, est toujours en attente...
- Les 12 et 19 juin, nous avons eu des élections législatives. A Sigy, la participation a été de près de 68 % et le taux d'abstention s'est élevé à 32 %. Notre député s'appelle Benjamin DIRX (réélu). Il siège à l'Assemblée Nationale pour 5 ans. Il est élu au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Son rôle est d'examiner et de voter les lois, et de contrôler l'action du gouvernement.

PETIT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS « MOBILITÉS » :

Suite à la réunion publique du 6 juillet, avec une dizaine de participants, les personnes ayant un téléphone portable et internet ont installé l'application WhatsApp. Cela va leur permettre de voir les propositions des uns et des autres pour les déplacements.

Quant à ceux qui n'ont pas internet, ils auront un référent, sorte de « personne-relais » avec qui ils communiqueront à l'aide de leur téléphone fixe. C'est alors le référent qui gèrera pour eux les différentes offres et demandes.

Ce groupe WhatsApp fonctionne déjà et s'appelle « Sigy Mobilités ». Il n'est utilisé que pour coordonner les déplacements. Il regroupe tous les interlocuteurs désireux de participer à ce projet Mobilités.

Toutes les personnes qui veulent rejoindre notre groupe ou avoir des renseignements complémentaires peuvent prendre contact à la mairie, auprès de Dominique Darnand ou Nicole Raphanel.

Nous vous attendons nombreux !

RAPPEL : RÈGLES DE BON VOISINAGE

Nous sommes contraints de rappeler les horaires réglementaires des travaux car nous recevons régulièrement des plaintes de voisins importunés.

● **Horaires autorisés pour tondre ou faire divers travaux bruyants :**

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche ou jour férié, de 10h à 12h.

● **Concernant les plantations :**

Afin d'éviter les conflits de voisinage, le Code Civil impose des règles quant à la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés dans son jardin. Selon l'article 671, la distance à respecter est de :

- 2 m de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m.
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 m.

La hauteur limite admise se calcule du sol jusqu'à la pointe de la plantation.

● **Pour rester branché, élaguez :**

L'accès au téléphone, à la télévision et à l'électricité est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation. Vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des poteaux de télécommunications ou électriques, via des opérations de débroussaillage, coupe d'herbe et élagage des haies ou des arbres. En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisation des incidents diminue de 50%. L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Dans le même domaine, nous vous rappelons que l'entretien des tombes, au cimetière, vous incombe et qu'il est important, par respect pour les autres, de nettoyer les tombes de toute végétation luxuriante qui égraine alentour !

- Pendant la période estivale, et surtout avec la canicule, attention au départ de feux ! (Feux d'artifice, barbecue...).
- Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des divagations et aboiements de leur animal. Ces désagréments sont l'occasion de nombreux conflits entre voisins !

Gestion de pénurie à l'ATD

L'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD) a eu lieu le 8 avril en présence du Président du Conseil Départemental ; André Accary a rappelé l'implication du département qui subventionne la moitié du budget de l'Agence.

Les rapports présentés ont mis en évidence la nécessité de nouvelles mesures pour trouver un équilibre entre la capacité de l'Agence à traiter les dossiers et les demandes des communes : assistance juridique et financière, études techniques ou assistance à la maîtrise d'ouvrage. Le nombre de dossiers à traiter est en effet en croissance continue : plus de 500 demandes

en 2021, parfois plus d'une douzaine en parallèle pour les grandes communes et Communautés de Communes. Il est impossible pour chacun des 20 collaborateurs de l'ATD de traiter 25 dossiers d'étude en parallèle ; la file d'attente s'allonge donc avec des délais atteignant plus d'un an. Cette situation pénalise les petites communes qui ne peuvent faire appel à des bureaux d'étude privés.

Les principales mesures de correction, approuvées à 130 voix "pour" et 42 abstentions, consistent à donner priorité aux collectivités qui n'ont aucun dossier en cours et à limiter la prise en charge à 2 dossiers par collectivité sur les deux premières années de mandature puis en fonction de la clôture de ces dossiers.

ÉTAT-CIVIL

Des changements dans la population de Sigy-le-Châtel !

Le long de la D980, dans l'ancienne maison Deschanel, nous avons le plaisir d'accueillir **David et Sarah Lejeau** et leurs trois enfants, tous jeunes adultes. Au Bourg, le couple **Chaussinand-Ferdinand** s'est installé dans la maison de Jocelyne Penot.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue dans notre village et une bonne adaptation parmi nous.

Le 21 mai, le Maire a célébré son premier baptême citoyen. Il a accueilli **Iris Coussinet-Sorlin** dans la communauté des citoyens.

Nous présentons également toutes nos condoléances aux familles **Tièche** et **Fumet** pour le décès de leurs parents.



**Instantanés de la Fête
du 14 juillet 2022 à
Sigy**

